

Mesdames et Messieurs  
les parents d'élèves de l'école Mehul

Pantin, le 16 novembre 2022

Ref.BK/ML/JLH/PL - 7

Objet : Travaux à l'école maternelle Méhul et déménagement des salles de classe et du centre de loisirs du 1<sup>er</sup> étage.

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves de l'école maternelle Méhul,

Nous venons vers vous afin de vous informer que la Municipalité a engagé des travaux de consolidation de l'école maternelle Méhul, au mois d'octobre 2022.

L'école Méhul, classée aux monuments historiques et installée sur d'anciennes carrières, est un bâtiment communal présentant des fissures à certains niveaux des façades.

Celles-ci font l'objet d'une surveillance attentive de la part de la Ville, qui a diligenté plusieurs études structurelles, dont les derniers résultats ont mis en évidence la nécessité de réaliser des travaux de consolidation du bâti. Pour cela la municipalité a inscrit un budget de 11 millions d'euros.

Afin de préserver la destination du bâtiment, où sont scolarisés vos enfants, ces travaux sont échelonnés sur une période de 4 ans pour se dérouler uniquement sur les périodes de vacances scolaires.

Ils consisteront, d'une part, à purger les façades et à consolider les colonnes ainsi que le sous-sol de l'aile ouest et, d'autre part, à renforcer les fondations.

Pour ce faire, la Municipalité est accompagnée d'une maîtrise d'œuvre spécialisée en patrimoine et structure, d'une entreprise de travaux et d'un bureau de contrôle chargé de valider les dispositions techniques envisagées.

L'ensemble des interventions est prévu sur l'aile ouest de l'établissement, au niveau du sous-sol, sans interférer sur le rez-de-chaussée et le 1<sup>er</sup> étage, où se situent les locaux de l'école et du centre de loisirs. De premières interventions ont ainsi commencé durant les vacances de la Toussaint, pour traiter les façades et sonder les sols.

Parallèlement à ce chantier et à titre de mesure conservatoire, la Municipalité a choisi de libérer temporairement l'aile ouest du 1<sup>er</sup> étage de l'établissement, soit de déménager au rez de chaussée 4 salles de classes de grande section (1, 2, 3 et 10) et 2 salles du centre de loisirs, afin de limiter au maximum le nombre d'enfants et d'adultes présents sur ce niveau.

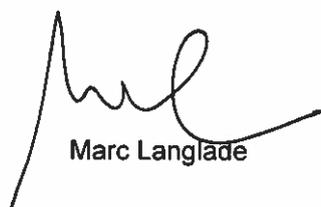
Les directrices de l'école et du centre de loisirs ont été concertées pour déterminer ensemble l'implantation des salles du 1<sup>er</sup> étage vers le rez-de-chaussée, dans le respect des besoins des enfants et

des personnels. Ces nouvelles implantations, validées par le préventionniste de la Ville, seront effectives à l'issue du déménagement organisé le 23 novembre par les Ateliers municipaux.

Cette mesure sera levée dès que le bureau de contrôle aura validé les renforcements provisoires mis en place par précaution. Toutefois, pour ne pas perturber les repères des élèves, l'implantation des salles de classe ne sera plus modifiée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022/2023.

Sur le modèle du dernier conseil d'école du 18 octobre, des points d'étape pourront être effectués par la direction des bâtiments. Vous serez également informés par courrier des avancées du chantier.

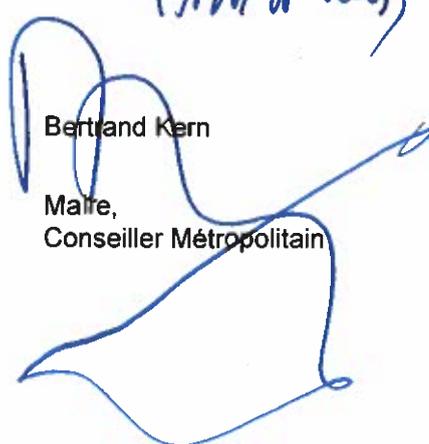
En vous souhaitant bonne réception de ces informations, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur les parents d'élèves de l'école maternelle Méhul, l'expression de nos salutations distinguées.



Marc Langlade

Conseiller Municipal  
Délégué aux centres de loisirs

Bien à vous,



Bertrand Kern

Maire,  
Conseiller Métropolitain

Copie :

Madame Jaslin, Directrice de l'école Méhul

Madame Thebault, Directrice du centre de loisirs Plein Air ville de

**Pantin**